

*PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024*

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membre suppléant présent :

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère départementale (suppléante de M. Comby)

Membres titulaires excusés :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable administrative et financière

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 09h30 et présente l'ordre du jour.

Monsieur François PATIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 03 septembre 2024

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 03 septembre est approuvé à l'unanimité.

2024-26 _ DM3 - Ajustement budgétaire des sections de fonctionnement et d'investissement

Adopté à l'unanimité.

2024-27 _ TVA Révision du coefficient de déductibilité 2025

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été déposées sur table.

2024-28 _ Annule et remplace la délibération 2024-24 - Lancement d'un emprunt destiné à financer l'acquisition d'un camion neuf pour le SSLIA

Le taux d'emprunt ayant baissé de 3,36% à 3,25% taux fixe capital constant, le Président propose de remplacer la délibération votée lors du conseil d'administration précédent afin d'acter le nouveau taux proposé par la banque.

Pour rappel, l'aéroport dispose de 2 VIM 90 depuis l'ouverture de l'aéroport. Pour éviter de changer les 2 VIM en même temps, il convient d'anticiper le changement d'un des deux camions. Pour assurer le niveau 7 demandé, 1 VIM 90 et 1 VIM 60 suffisent. De plus, les dépenses d'entretien de ce type de véhicule sont moindres. Ainsi, un VIM 60 a été commandé chez ITURRI. Il devrait être livré d'ici une quinzaine de jours en remplacement d'un VIM 90 qui a été vendu à l'aéroport de Laval.

Adopté à l'unanimité.

2024-29 _ Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Il s'agit de l'adhésion à l'UGAP pour le numérique et les télécoms. L'objectif étant de réaliser des économies sur certains contrats.

Adopté à l'unanimité.

Rendu acte des décisions du directeur prises par délégation du Conseil d'Administration au Président puis par subdélégation au directeur en matière de fixation des tarifs

Pour mémoire, cette décision permet plus de souplesse dans la fixation des tarifs et donc dans l'encaissement de recettes. Le Conseil d'Administration prend acte.

Questions/Informations diverses

Le Président évoque le projet de la future zone d'activité porté par le syndicat mixte.

Le permis d'aménager a été déposé en septembre 2023. La pose de la première pierre a été réalisée en avril 2024 pour un démarrage des travaux en mai 2024. Or, la découverte par les écologues de différentes espèces contraint un report des travaux et la création de nouveaux habitats pour les animaux. La livraison des bâtiments et des parkings devrait intervenir en septembre 2026.

Une AOT devra être contractualisée pour fixer un loyer pour les bâtiments.

Un comité syndical aura lieu le 21 octobre pour enclencher la procédure.

Concernant le projet photovoltaïque, le syndicat est en phase de négociations. Ces installations doivent permettre de générer un loyer annuel. Cela concerne une emprise de 52 hectares.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le 28/10/2024.....

Publiée et notifiée le 28/10/2024.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.